



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ DEP-2026-252 PORTANT NOMINATION DU JURY
DES CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CARROSSIER AUTOMOBILE ET
PEINTRE AUTOMOBILE

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2022 portant création du certificat d'aptitude professionnelle carrossier automobile ;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2022 portant création du certificat d'aptitude professionnelle peintre automobile ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle carrossier automobile et peintre automobile pour la session 2026 dans les académies de Paris, Créteil et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Serge CALAS, professionnel

Vice-présidente :

Madame Anissa Nesrine LARBI, enseignante

Enseignants :

Monsieur Michel BOCAGE
Monsieur Jean-Pierre JOSEPH
Madame Souad ABDELAZIZ

Monsieur Pedro ANACLETO
Monsieur Frédéric MOTTIN
Monsieur David ASSEZ

Professionnels :

Monsieur José DOS SANTOS NUNES
Monsieur Pascal SEROPIAN
Monsieur Rodolphe SITALAPRESAD

Monsieur Mickael LEFEBVRE
Monsieur Dimitry FLORELLA
Monsieur Ferney SALAZAR PUERTA

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET